

GESTION DES RISQUES LIÉS À UN PROJET IMMOBILIER

Vous envisagez un projet immobilier destiné :

- ✓ à la promotion,
- ✓ à la revente,
- ✓ à la location,
- ✓ à vos besoins propres,
- ✓ à l'investissement.

LALUX Assurances vous accompagne avec professionnalisme. Grâce à une gamme complète d'assurances personnalisables, sur mesure selon vos besoins, votre protection est garantie de manière optimale à toutes les étapes de votre projet immobilier.

Vous avez des questions? Les conseillers de LALUX Assurances, multilingues et dotés d'une expertise confirmée dans le secteur immobilier, vous guideront avec plaisir :

Tél.: 4761-6050

Email: corporate@lalux.lu

LALUX, UN PARTENAIRE SOLIDE ET AUTONOME

LALUX a été la toute première compagnie d'assurances luxembourgeoise active au Grand-Duché en 1920. Aujourd'hui, le groupe LALUX fait partie des acteurs financiers incontournables du pays et ses deux compagnies d'assurances (vie et non-vie) figurent parmi les leaders du marché luxembourgeois des assurances.

Constitué d'un actionariat exclusivement luxembourgeois et familial, la Compagnie Financière La Luxembourgeoise (60%) et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (40%), la gouvernance et la stratégie financière du groupe se démarquent par leur sérénité et leur indépendance des grands groupes internationaux, minimisant ainsi sa vulnérabilité par rapport aux turbulences des marchés financiers.

Retrouvez LALUX sur :    

www.lalux.lu

49/2590

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6300
groupeLL@lalux.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-6817 / 4761-6576
Fax: 4761-6400
groupeLL@lalux.lu

APROBAT

lalux-assurances
11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-5100
Fax: 4761-5111
info@aprobat.lu

DKV Luxembourg

11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 42 64 64-1
Fax: 42 64 64-250
info@dkv.lu

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.

lalux⁺
meng Versicherung

DKV
Luxembourg

APROBAT
lalux-assurances

lalux⁺
ASSURANCES



Guide des Assurances
pour des Projets Immobiliers

PROMOTION IMMOBILIÈRE

Dans le domaine de la promotion immobilière tous les risques liés à la réalisation d'un projet incombent au promoteur et les éventuels sinistres entraînent le plus souvent des conséquences pécuniaires importantes. Les assurances de construction du groupe LALUX garantissent une protection optimale de vos projets.

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

L'investissement immobilier, qu'il s'agisse d'une construction, d'une transformation ou d'une rénovation, destiné à la revente ou à la location, a pour objectif de générer une rentabilité maximale. Le groupe LALUX vous propose différentes assurances afin de vous protéger contre toute perte financière imprévue due aux nombreux risques qu'il vaut mieux ne pas négliger.

PROJET IMMOBILIER POUR BESOINS PROPRES

Tout professionnel, indépendant ou entreprise, a besoin d'un bien immobilier (bureau, hangar,...) afin d'exercer sa profession dans les meilleures conditions. Grâce aux couvertures performantes du groupe LALUX, vous pouvez vous concentrer sur vos activités principales sans vous préoccuper des différents risques liés à votre projet immobilier, que ce soit une nouvelle construction ou l'évolution d'une construction existante.



Tableau de souscription des assurances

	Projet immobilier pour besoins propres	Investissement immobilier	Promotion immobilière
SOUSCRIPTION DÈS LE DÉBUT DE L'ENGAGEMENT BANCAIRE			
✓ L'assurance-vie solde restant dû		■	■
SOUSCRIPTION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX			
✓ L'assurance tous risques chantier	■	■	■
✓ L'assurance responsabilité civile décennale	■	■	■
✓ L'assurance responsabilité civile professionnelle	■		
SOUSCRIPTION DÈS LE DÉBUT DES TRAVAUX			
✓ L'assurance incendie GRATUITE (1 an)		■	■
SOUSCRIPTION DES GARANTIES easyPROTECT DÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX			
✓ L'assurance responsabilité civile immeuble		■	■
✓ L'assurance des biens		■	■

L'assurance-Vie Solde Restant Dû



- ✓ Remboursement de la dette en cas de décès ou d'invalidité de l'assuré lors d'engagement bancaire

L'assurance Tous Risques Chantier



- ✓ Couverture de tous les intervenants sur le chantier durant la période de construction et jusqu'à 24 mois suivant la finition de la construction
- ✓ Couverture de tous les risques liés aux travaux sur le chantier y compris les travaux de gros-œuvres importants
- ✓ Suppression des conflits d'intérêts en cas de sinistre et les retards qui s'en suivent
- ✓ Garantie d'un règlement rapide et facile en cas de sinistre grâce à une prise en charge instantanée



L'assurance Responsabilité Civile Décennale



- ✓ Couverture contre les dommages au bâtiment jusqu'à 10 ans après l'achèvement
- ✓ Protection financière efficace contre l'imprévisible
- ✓ Contrôle régulier des travaux pendant la construction

L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle



- ✓ Couverture des dommages constatés par un tiers, causés dans le cadre de votre activité professionnelle et de vos prestations
- ✓ Demande d'indemnisation faite en raison d'une perte financière due à une négligence, erreur ou omission de votre part

L'assurance Incendie gratuite (1 an)



- ✓ Couverture incendie dès le début de la construction

L'assurance Responsabilité Civile Immeuble



- ✓ Couverture des dommages corporels et matériels causés aux tiers par une négligence ou imprudence et survenus du fait de l'immeuble

L'assurance des Biens



- ✓ Couverture du bâtiment, des équipements professionnels et des marchandises contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, les détériorations immobilières, le bris de glaces, les périls climatiques, les tremblements de terre, la décontamination du sol et des biens assurés